

PROGRAMME DE FORMATION

## La transmission de l'entreprise à titre onéreux : cas pratiques | Présentiel

La transmission d'entreprise est un enjeu incontournable des professionnels du conseil du chef d'entreprise. C'est un événement qui transforme profondément le patrimoine et peut être source d'une imposition pouvant être conséquente en raison des plus-values constatées.

Date:	18 déc. 2024   9h-17h30
Durée:	1 jour
Type / Prix:	750 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance de base la fiscalité des particuliers, notamment les plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux.</li><li>• Connaissance de base de la fiscalité des plus-values professionnelles</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser tous les dispositifs fiscaux en faveur de la transmission d'entreprise.</li><li>• Comprendre quels sont les dispositifs juridiques et fiscaux pouvant se combiner entre eux afin d'optimiser la transmission de l'entreprise à titre gratuit.</li></ul>

## Cession d'une entreprise sociétaire (premier cas pratique)

Contenu  
pédagogique:

- Cession des actifs sociaux sous le régime de l'article 238quindecies du C.G.I.
- Cession des droits sociaux avec le départ à la retraite du dirigeant
- Situation du conjoint et du co-fondateur porteurs de parts sociales
- Sort de la plus-value d'apport du fonds de commerce placée en report d'imposition
- Transformation de la société par actions avant cession des droits sociaux
- Donation ou apport préalable à la cession
- Déductibilité des intérêts d'emprunt chez l'acquéreur
- Difficultés juridiques courantes suscitées par la cession
- Sortie de l'immobilier professionnel d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés
- Immeuble détenu par une société civile dont les parts sont inscrites à l'actif de la société d'exploitation
- Retrait de l'un des associés de la société tête de groupe

## Cession d'une entreprise individuelle (second cas pratique)

- Financement d'une acquisition immobilière : recours au démembrement de propriété
- Les 4 régimes de faveur : articles 238 quindecies, 151 septies, 151 septies A, 151 septies B
- La combinaison des régimes de faveur

Heures réglementaires:

Notaires :  
7 heures N° d'homologation CSN : 201900783

Experts-comptables :  
7 heures

Format:

Présentiel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences  
acquises

Intervenants:

Richard Chalier, Directeur Technique Fidroit

Accessibilité aux personnes  
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

